

## L'offre PMR (Personne à Mobilité Réduite)

Cofiroute agit quotidiennement pour améliorer le confort de ses clients et s'engage à faciliter le voyage des personnes à mobilité réduite sur ses autoroutes et à leur offrir les meilleures conditions d'accessibilité sur son réseau

Le télépéage facilite votre passage au péage avec un véhicule de **classe 1\***: pas d'arrêt, ni de manipulation, Liber-t rime avec simplicité et facilité. C'est pourquoi Cofiroute offre l'abonnement Liber-t aux conducteurs handicapés.

Pour vous abonner c'est gratuit :

**0€ de frais d'abonnement annuels au lieu de 12€ avec la facture Internet**

Pour vous abonner c'est simple :

- après avoir sélectionné votre (vos) option(s), laissez vous guider et **saisissez sur la page Informations complémentaires le code « offre spéciale » suivant : PMR,**
- lorsque vous enverrez votre contrat, joignez dans l'enveloppe une photocopie de votre carte de stationnement pour personnes handicapées et de la carte grise de votre véhicule au même nom,
- n'oubliez pas de prendre connaissance des conditions particulières de l'offre (voir ci-dessous)

\* Véhicule ayant une hauteur totale inférieure ou égale à 2 mètres, d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes. Les véhicules de classe 2 aménagés pour le transport des personnes handicapées, habituellement déclassés en classe 1 dans les voies manuelles ne pourront pas bénéficier du télépéage Liber-t. Le déclassement de véhicules est impossible avec le télépéage Liber-t.

\*\*\*\*\*

### Conditions particulières de l'offre PMR – Document à conserver

Ces conditions particulières sont inhérentes aux conditions générales d'abonnement au télépéage Liber-t et notamment aux conditions relatives au prélèvement automatique obligatoire.

L'offre PMR est accessible aux particuliers, personnes physiques non assujetties à la TVA, détenteurs de la carte de stationnement pour personnes handicapées en cours de validité et circulant avec un véhicule de classe 1 (Véhicule ayant une hauteur totale inférieure ou égale à 2 mètres, d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes. Les véhicules de classe 2 aménagés pour le transport des personnes handicapées, habituellement déclassés en classe 1 dans les voies manuelles ne pourront pas bénéficier du télépéage Liber-t). Le déclassement de véhicules est impossible avec le télépéage Liber-t.

## **Liber-t**

### **Article 1. Description de l'offre**

Cofiroute fait bénéficier de frais d'abonnement Liber-t annuels gratuits (soit 0€ par an au lieu de 12€ par an en facture Internet) à toute personne à mobilité réduite présentant sa carte de stationnement pour personnes handicapées en cours ainsi que la carte grise du véhicule de l'abonné : le nom figurant sur ces deux justificatifs doit être identique au nom de l'abonné au contrat Liber-t.

Une photocopie de la carte de stationnement pour personnes handicapées et de la carte grise peut être demandée par Cofiroute lors des renouvellements annuels de l'abonnement Liber-t.

L'offre est appliquée dans la limite d'un seul pass par abonné ; tout pass supplémentaire demandé se verra appliquer les tarifs de frais d'abonnement en vigueur à la date de la demande.

L'offre est conjointe à l'option facture Internet dont les conditions particulières sont disponibles sur [www.cofiroute.fr](http://www.cofiroute.fr) ou en Espace Clients Cofiroute.

Le moyen de paiement unique pour les factures émises au titre de l'abonnement est le prélèvement automatique, conformément à l'article IV.1 des conditions générales d'abonnement au télépéage Liber-t.

L'offre PMR ne peut s'appliquer rétroactivement. Elle débute au 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Cofiroute peut mettre fin à l'offre PMR à tout moment sans que l'abonné puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

### **Article 2. Modalités d'attribution de l'offre**

L'abonnement pourra s'effectuer :

- en ligne sur le site Internet [www.cofiroute.fr](http://www.cofiroute.fr), rubrique « Liber-t » de la page d'accueil,
- par courrier à l'adresse suivante libre d'affranchissement, en y joignant une photocopie de la carte de stationnement pour personnes handicapées et de la carte grise et un relevé d'identité bancaire :  
COFIROUTE – Abonnement télépéage Liber-t  
Autorisation 81051  
95059 CERGY PONTOISE Cedex
- directement dans un Espace Clients du réseau Cofiroute, muni de la carte de stationnement pour personnes handicapées et de la carte grise un relevé d'identité bancaire.

Dans les 3 cas, l'abonné doit préciser le code Offre Spéciale : PMR.

Les abonnés déjà titulaires d'un contrat Liber-t peuvent prétendre à l'offre PMR sans que la rétroactivité soit appliquée. Elle est alors appliquée au prorata temporis à compter de sa date d'enregistrement au contrat de l'abonné jusqu'à sa date anniversaire pour l'année en cours.

### **Article 3. Conditions tarifaires**

L'offre PMR permet de bénéficier d'une réduction de 100% par an et par pass aux frais d'abonnement du télépéage Liber-t.



## *Liber-t*

Le service gratuit **facture sur Internet s'applique automatiquement.**

Les tarifs et barèmes dont il est fait état dans ce document sont ceux en vigueur au 01/04/2006.

### **Article 4. Cas de cessation d'application de l'offre**

Tout abonné bénéficiant de l'offre, souhaitant modifier son option de facture et passer à la facture papier perd le bénéfice de l'offre à compter du mois de la modification et sera prélevé à date anniversaire du montant au prorata temporis des frais d'abonnement au tarif en vigueur à cette date.

La non présentation des pièces justificatives sur demande de Cofiroute donne lieu à la cessation d'application de l'offre et à la facturation des frais d'abonnement à plein tarif (tarif en vigueur à la date de cessation).